

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



Lys-lez-Lannoy

www.lyslezlannoy.fr

SOMMAIRE

Préambule	p 3
I. Le contexte économique et financier	p 4
1. La conjoncture économique internationale et nationale	p 4
2. Situation financière du secteur communal	p 9
II. Principales dispositions du projet de loi de finances 2026 concernant les collectivités locales	p 11
III. Analyse rétrospective 2020-2025	p 12
1. Recettes réelles de fonctionnement	p 12
2. Dépenses réelles de fonctionnement	p 15
3. Un autofinancement fragile	p 21
4. L'état de la dette au 31/12/2025	p 23
5. Recettes d'investissement	p 25
6. Dépenses d'investissement	p 26
IV. Orientations budgétaires de la commune 2026	p 28
1. Recettes de fonctionnement	p 29
2. Dépenses de fonctionnement	p 31
3. Recettes d'investissement	p 34
4. Dépenses d'investissement et Plan Pluriannuel d'investissement	p 35
Maquette synthétique 2026	p 38
Glossaire	p 39

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par l'article L.5217-10-4 du CGCT rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter et de discuter en conseil municipal des grandes orientations du prochain budget.

Celui-ci a été modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe ».

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'effectue désormais sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

Ce ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel (traitements indiciaires, régimes indemnitaire, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées, avantages en nature et durée effective du travail...).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu exact du ROB ainsi que ses modalités de publication et de transmission. Le ROB n'est pas qu'un document interne. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être transmis au préfet de département, au président de l'EPCI dont la commune est membre et être mis à la disposition du public, en mairie. Le public doit être avisé de la mise à disposition de ce document par tout moyen (site internet, publication,...). Le ROB devra être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles.

Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra, en outre, être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018–2022, prévoit que lors de la présentation des orientations budgétaires, les collectivités présentent également leurs objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce débat a donc pour objectif de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites dans le budget primitif 2026, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité mais aussi permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le budget primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population lysoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et politique difficile, ainsi que la situation financière locale.

Le vote du budget primitif 2026 est envisagé le 4 mars prochain.

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1 - Conjoncture économique internationale et nationale

*Au niveau mondial^{1,3},

Tableau 1.1. La croissance du PIB mondial devrait ralentir l'année prochaine et ne se redresser que lentement

	Moyenne 2013-2019	2024	2025	2026	2027	2025	2026	2027
						T4	T4	T4
Pourcentage								
Croissance du PIB en volume¹								
Monde ²	3.4	3.3	3.2	2.9	3.1	3.0	3.0	3.1
G20 ²	3.5	3.4	3.2	2.9	3.1	2.9	3.0	3.2
OCDE ²	2.3	1.7	1.7	1.7	1.8	1.5	1.8	1.8
États-Unis	2.5	2.8	2.0	1.7	1.9	1.8	1.6	1.9
Zone euro	1.9	0.8	1.3	1.2	1.4	1.0	1.5	1.4
Japon	0.8	-0.2	1.3	0.9	0.9	0.5	1.3	0.7
Non-OCDE ²	4.4	4.5	4.4	3.9	4.0	4.1	3.9	4.1
Chine	6.8	5.0	5.0	4.4	4.3	4.7	4.3	4.3
Inde ³	6.8	6.5	6.7	6.2	6.4			
Brésil	-0.4	3.4	2.4	1.7	2.2			
Taux de chômage dans l'OCDE⁴	6.5	4.9	5.0	5.0	4.9	5.0	5.0	4.9
Inflation⁵								
G20 ^{2,6}	3.0	6.3	3.4	2.8	2.5	2.9	2.6	2.4
OCDE ⁶	1.6	5.0	4.2	3.5	2.8	4.2	3.1	2.6
États-Unis ⁷	1.3	2.6	2.7	3.0	2.3	3.0	2.9	2.1
Zone euro ⁸	0.9	2.4	2.1	1.9	2.0	2.0	1.9	2.0
Japon ⁹	0.9	2.7	3.2	2.2	2.1	2.7	2.2	2.1
Solde des administrations publiques dans l'OCDE¹⁰	-3.1	-4.7	-4.5	-4.6	-4.6			
Croissance du commerce mondial en volume¹	3.3	3.9	4.2	2.3	2.8	3.3	2.7	2.9

1. En pourcentage ; dans les trois dernières colonnes figure la variation en glissement annuel.

2. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les PIB nominaux, en parités de pouvoir d'achat.

3. Exercice budgétaire.

4. Pourcentage de la population active.

5. Inflation globale.

6. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les consommations privées nominales, en parités de pouvoir d'achat.

7. Déflateur des dépenses personnelles de consommation.

8. Indice des prix à la consommation harmonisé.

9. Indice national des prix à la consommation.

10. Pourcentage du PIB.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 118.

Selon l'OCDE, la croissance mondiale devrait ralentir, passant de +3,2% en 2025 à +2,9% en 2026 avant de remonter à +3,1% en 2027.

L'économie mondiale a fait preuve d'une résilience surprenante en 2025 alors qu'elle a dû faire face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

La croissance a évolué de manière contrastée dans les économies avancées.

Aux Etats-Unis, la croissance de la consommation privée a ralenti par rapport à 2024. Par contre, des investissements très importants dans l'innovation (IA, TIC (technologies de l'information et des communications) leur ont permis de garder un PIB relativement élevé.

La croissance a bien résisté dans de nombreuses économies émergentes malgré les droits de douanes US grâce à leur investissement rapide dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)

A l'inverse, dans la zone euro, la croissance des investissements des entreprises est globalement restée atone.

Au niveau de l'OCDE, la hausse annuelle de l'inflation mesurée par les prix à la consommation devrait se modérer pour s'établir à +3,5% en 2026 et à +2,8% en 2027, contre +4,2% en 2025.

D'ici à la mi-2027, l'inflation devrait être revenue au niveau de l'objectif dans la quasi-totalité des grandes économies.

Côté politique monétaire, la Fed poursuit son cycle de baisse de taux tandis que la BCE s'arrêterait à 2%. La BCE considérant qu'elle serait capable à ce niveau de faire face aux différents chocs.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane qui ne sont pas encore pleinement ressentis ou le durcissement des mesures de contrôle des exportations de produits critiques comme les terres rares pourraient amener à une reprise de l'inflation, un alourdissement de la charge de la dette et à un assombrissement des perspectives de croissance.

La montée du protectionnisme, l'incertitude géopolitique et les perspectives de croissance médiocres accentuent la nécessité d'engager des réformes structurelles profondes afin d'augmenter le niveau de vie, d'accroître la résilience et d'améliorer les perspectives de viabilité de la dette.

* Dans la zone Euro^{1,3},

L'OCDE prévoit, en zone Euro, une croissance passant de +1,3% en 2025 à +1,2% en 2026 et +1,4% en 2027.

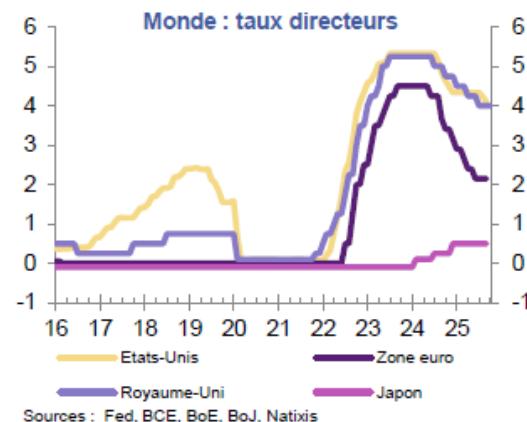
La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à +2,9% en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique alors que l'activité reste faible en Allemagne. L'année prochaine, la croissance allemande devrait redémarrer sous l'effet d'un plan de relance massif qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation, elle, atteindrait +2,1% en 2025, +1,9% en 2026 et +2,0% en 2027.

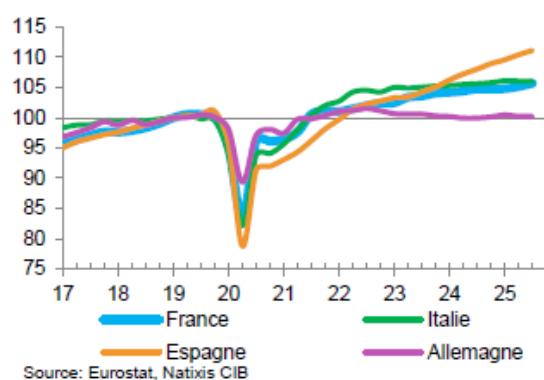
*Au niveau national^{2,3}

-Selon la Banque de France, la croissance du PIB devrait passer de 0,7% en 2025 à 0,9% en 2026, et à 1,1% en 2027.

La croissance serait freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude politique.



Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
	0,0	0,1	- 0,1	- 0,1
IPCH	2,3	1,0	1,3	1,8
	0,0	0,0	- 0,1	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,7	1,6	1,6
	0,0	- 0,2	- 0,1	0,0
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,5	7,6	7,4
	0,0	- 0,1	- 0,1	0,0

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.

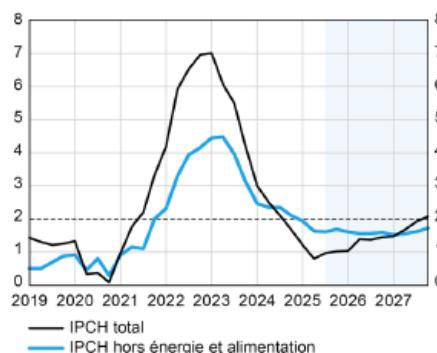
Sources : Insee pour 2024 (comptes nationaux trimestriels du 29 août 2025), projections Banque de France sur fond bleuté.

Selon les analyses de la Banque de France, l'inflation totale se maintiendrait sous la cible des 2% en 2026 et 2027 et resterait une des plus faibles de la zone euro.

En 2025, l'inflation (IPCH) serait prévue à 1,0% en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services et atteindrait 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

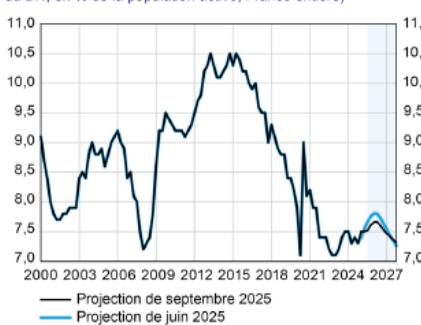
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



-Le taux de chômage en France est stable et s'élève à 7,7% au 3^{eme} trimestre 2025.

Graphique 6 : Taux de chômage

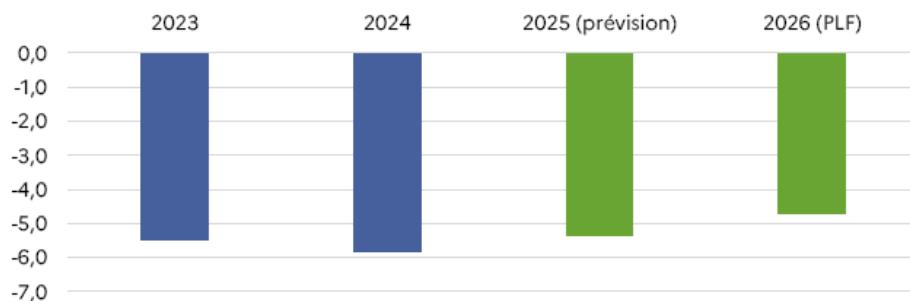
(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

-En 2026, le gouvernement projette de ramener le déficit public à -4,7% du PIB après un déficit de -5,4% du PIB en 2025.

Évolution du solde public (% du PIB)

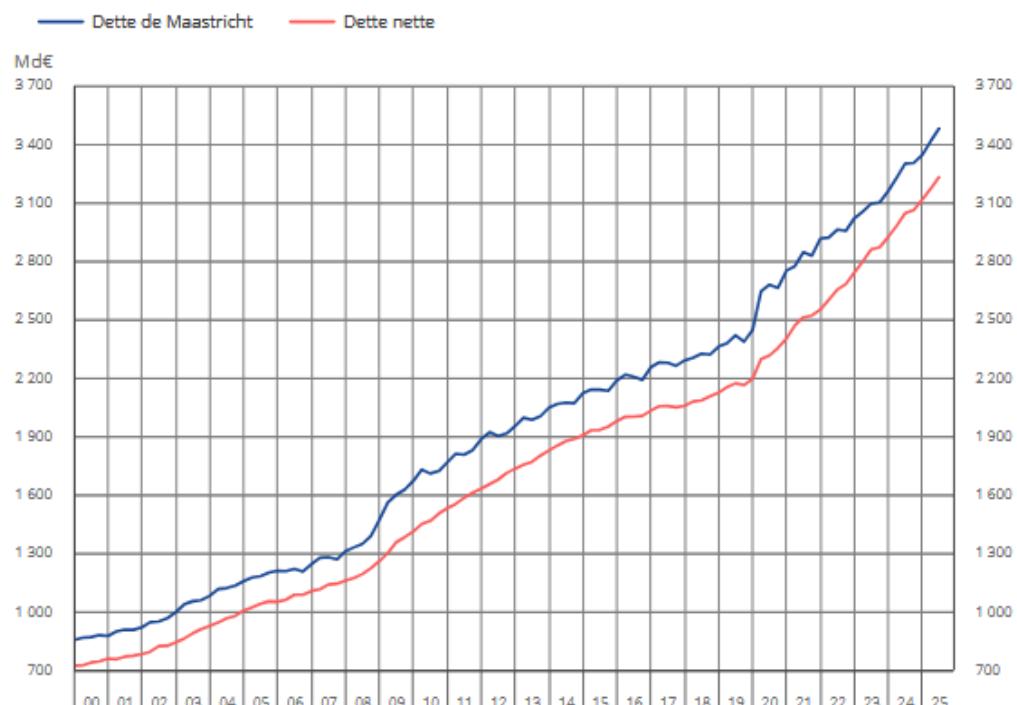


Présentation générale du PLF2026

Rappelons que la France demeure sous le coup d'une procédure pour déficit excessif depuis juillet 2024 dans le cadre des nouvelles règles budgétaires européennes, du fait d'un déficit public supérieur au seuil de 3% du PIB.

Dans ce cadre, la France est tenue par une trajectoire de croissance annuelle maximale de la dette primaire nette et un retour sous les 3% de déficit fixé à 2029.

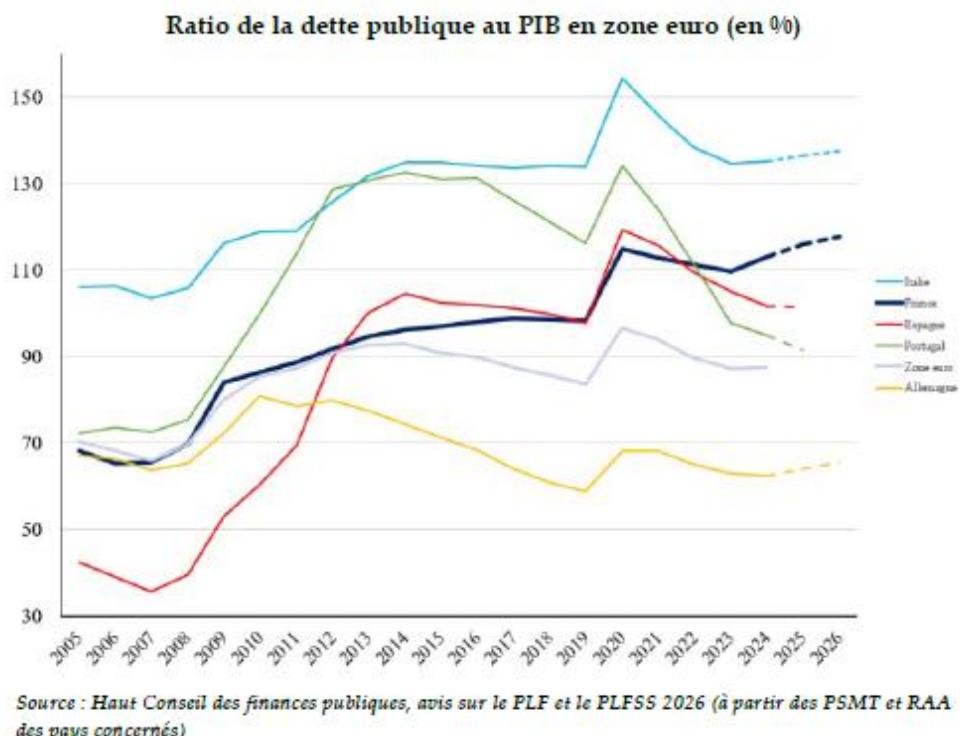
-La dette de la France s'établit à 3 482 milliards d'euros au 3^{eme} trimestre 2025 (117,4% du PIB) soit une augmentation de + 181 Mds d'euros supplémentaires entre 2024T3 et 2025T3 (source INSEE). La charge de la dette s'élèverait à plus de 60 Md€, soit le 2^{eme} poste budgétaire de l'Etat, après l'Education nationale.



Source : Comptes nationaux - Insee, DGFiP, Banque de France.

La France présente le troisième ratio de dette publique le plus élevé de la zone euro après la Grèce et l'Italie.

La trajectoire de forte augmentation du ratio d'endettement de la France depuis 2023, serait unique au sein de la zone euro puisqu'elle aurait tendance à décroître avant de se stabiliser pour les autres pays.



1. Perspectives économiques de l'OCDE, n°118, décembre 2025.

2. Projections macroéconomique de la Banque de France – septembre 2025

3. DOB 2026 Caisse d'Epargne

* Au niveau local,

Les demandes d'aides sociales sont stables : les aides facultatives octroyées en 2025 par le CCAS sont de 60 721 € contre 60 272 € en 2024.

Le nombre de personnes aidées en 2025 s'élève à 196 bénéficiaires sur 307 demandes traitées contre 236 bénéficiaires sur 368 demandes traitées en 2024.

En 2025, le nombre de logements sociaux sur la ville est de 1 495 sur 6 178 logements recensés, soit 24,20%, en baisse par rapport à 2024 (24,68%). Certaines sources indiquent 26,1%, on serait donc à plus de 25%.

Le nombre de bénéficiaires de l'APL est de 2 397 en 2025 contre 2 415 en 2024.

Le revenu imposable par habitant est de 14 767,44 €, inférieur au revenu moyen de la strate : 18 519 €.

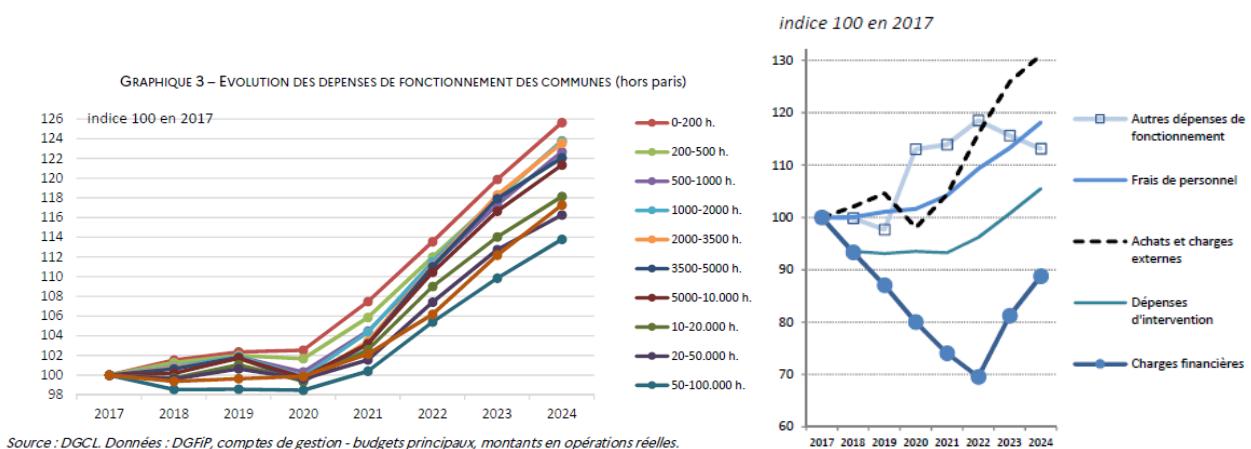
Emploi : le nombre de demandeurs d'emploi sur la ville de Lys-lez-Lannoy en catégorie A (demandeurs d'emploi, sans emploi) est de 776, référence prise au 3^{eme} trimestre 2025, contre 720 au 3^{eme} trimestre 2024, soit une augmentation de + 7,8%.

Le nombre de demandeurs d'emploi catégories A, B, C confondues passe de 1 196 (référence 3^{eme} trimestre 2024) à 1 283 au 3^{eme} trimestre 2025, soit une augmentation annuelle de +7,3%.

2 - Situation financière du secteur communal⁴

Au 1^{er} janvier 2024, la France métropolitaine et les DOM comptaient 34 935 communes contre 34 945 au 1^{er} janvier 2023. Par ailleurs, on comptait 1 254 EPCI à fiscalité propre, soit le même nombre qu'en 2023.

- *En 2024, des dépenses de fonctionnement toujours à la hausse pour les communes.*



Les dépenses de fonctionnement augmentent toujours, mais connaissent une décélération en 2024 : + 4,2 %, après +5,0% en 2023 et + 5,9 % en 2022.

Cela concerne toutes les strates de taille des communes avec néanmoins des disparités. Plus une commune est grande, moins ses dépenses de fonctionnement augmentent.

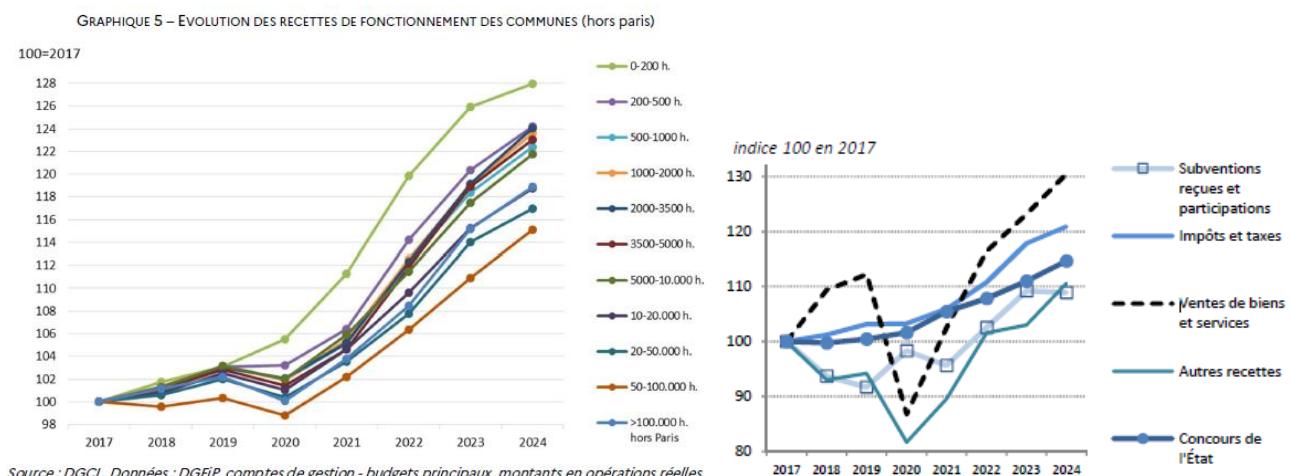
Les dépenses « achats et charges externes » s'accroissent de +4,1%, soit moitié moins que les fortes hausses enregistrées en 2023 (+8,5%) et 2022 (+11,1%). Le poste « énergie » n'augmente plus que de +5,3% au lieu de +25% en 2023 et +30% en 2022 dans un contexte de ralentissement de l'inflation. Par contre, les primes d'assurance sont en hausse.

Les frais de personnel continuent de progresser (+4,3%, après + 3,6% en 2023).

Les frais d'intervention continuent d'augmenter en 2024 avec +4,7%, comme en 2023.

Les charges financières, quant à elles, continuent de croître et replacent leur niveau au-dessus de celui de 2019.

- *Des recettes de fonctionnement en augmentation +3,0 % (+5,6% en 2023) pour l'ensemble des strates de taille des communes.*



Comme pour l'augmentation des dépenses de fonctionnement, l'augmentation des recettes de fonctionnement connaît des disparités. Les recettes de fonctionnement augmentent le plus pour les communes de taille moyenne.

Le produit des impôts directs augmente de +4,3% après +7,5% en 2023. Les produits de la taxe foncière progressent en 2024 de +5,2%.

Les impôts indirects connaissent une baisse sensible (-6,4%) avec la chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en lien avec le recul des transactions immobilières en 2024.

Les concours ou contributions de l'Etat augmentent pour toutes les strates des communes.

Les « ventes de biens et services » et certaines « autres recettes de fonctionnement » continuent leur progression (+5,9%) quelle que soit la taille de la commune.

Les subventions reçues et participations sont en léger repli de -0,3% après +6,6% en 2023.

- Dynamisme des dépenses d'investissement, quelle que soit la strate de population pour les communes.

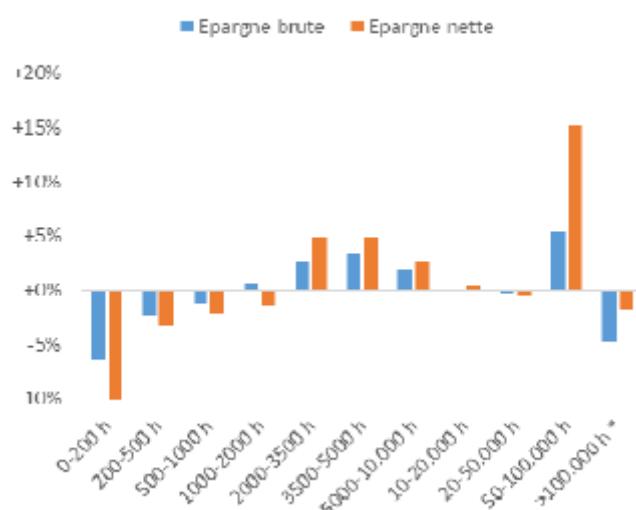
Les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) des communes continuent à augmenter en 2024 de + 9,5% après +9,4% en 2023 et +10,7% en 2022. En excluant Paris de l'analyse, les dépenses d'investissement (hors remboursement de dette) sont en hausse quelle que soit la strate de taille des communes.

- Baisse de l'autofinancement pour les petites communes et les très grandes, atonie ou croissance pour les autres.

L'épargne brute évolue négativement de -3,1%, mais reste stable pour les strates de 10 000 à 50 000 habitants.

L'épargne nette est, globalement, en baisse de -5,0 %, mais s'accroît pour les strates de 2 000 à 20 000 habitants entre +2,6% à +5,0%.

1B - ÉVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE ET NETTE EN 2024



- L'encours de la dette, en 2024, augmente légèrement : +1,4% après une très légère baisse de -0,1% en 2023. Cette évolution est étroitement liée à la taille : plus une commune est grande, plus la dette s'accroît.

⁴Données issues du rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale édition 2025

II – PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2026

Le 23 décembre 2025 a été voté une motion de censure qui a mis fin aux débats relatifs au PLF 2026. Cela signifie que les mesures prévues par ce PLF pour faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques ou la mise en place de nouvelles ressources fiscales n'entreront pas en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Afin d'assurer la continuité des pouvoirs publics, l'article 45 de la loi organique n°2001-692 du 1/8/2001 relative aux lois de finances prévoit, dans ces circonstances, la possibilité pour le Parlement d'adopter une loi spéciale.

Cette loi spéciale permet 3 types d'autorisations au Gouvernement :

- autorisation à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le financement de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes publics.
- reconduction des prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales
- autorisation d'emprunt, de gestion de la dette et de trésorerie de l'Etat.

Pour rappel, les principales mesures du PLF2026 impactant les collectivités territoriales étaient :

- baisse des variables d'ajustement (-527 millions d'euros) supportée par l'ensemble des collectivités,
- majoration de 290 millions d'euros des dotations de péréquation des communes : + 150 millions pour la DSR et + 140 millions pour la DSU,
- élargissement du nombre de communes éligibles au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO), augmentation du DILICO à 2 Mds contre 1 Md en 2025.
- suppression du FCTVA part fonctionnement, décalage d'un an de la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre,
- Baisse de 25% des allocations compensatrices relatives à la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et CFE des locaux industriels. Ce dispositif tend à ramener la compensation au niveau qui était le sien en 2021,
- diminution du Fonds vert (650 millions en 2025 contre 1,15 Md en 2025),
- augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL (3 points).

L'absence de vote du PLF2026 pourrait accentuer le déficit public pour atteindre 5,5% du PIB si le budget de l'Etat n'est pas voté début 2026.

L'adoption d'une loi spéciale complique la trajectoire de la France pour réduire son lourd déficit public qui était prévu à 4,7% l'an prochain.

III – Analyse rétrospective 2020-2025

L'analyse rétrospective permet d'identifier l'évolution dans le temps des grands équilibres financiers et des marges de manœuvre de la commune.

1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles, hors produits exceptionnels, s'élèvent à 16 091 638 €. Elles augmentent de + 2,93% entre 2024 et 2025, soit un montant d'environ + 458 000 €.

En Milliers d'euros	CA2020	CA2021	CFU2022	CFU2023	CFU2024	CFUA2025
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE						
Recettes de fonctionnement courant (hors produits financiers et exceptionnels)	14 023	14 425	14 655	15 517	15 634	16 092
Evolution	-2,04%	2,87%	1,59%	5,88%	0,75%	2,93%
Fiscalité directe locale	9 187	8 813	9 059	9 460	9 797	9 871
Evolution	1,44%	-4,07%	2,79%	4,43%	3,56%	0,76%
dont Produit fiscal TF - TFNB	6 588	6 214	6 456	6 857	7 180	7 254
Evolution	1,95%	-5,68%	3,89%	6,21%	4,71%	1,03%
Compensation MEL	2 599	2 599	2 603	2 603	2 617	2 617
FPIC	218	220	222	226	221	212
Autres recettes fiscales	767	896	856	732	737	866
dont Droits de mutation	575	634	604	383	429	560
TLPE	1	53	52	75	83	85
Taxe sur l'électricité	181	191	190	262	195	197
Dotations et participations	3 078	3 620	3 617	4 173	3 823	4 100
Evolution	-3,69%	17,61%	-0,08%	15,37%	-8,39%	7,25%
dont DGF	1 149	1 144	1 163	1 178	1 176	1 195
Evolution	-0,17%	-0,44%	1,66%	1,29%	-0,17%	1,62%
DSU	624	649	677	707	763	816
DNP	223	222	236	239	240	235
Compensations fiscales	319	752	792	844	861	906
CAF	638	750	624	679	650	805
Filet de sécurité				385		
Autres recettes	773	876	901	926	1 056	1 043
Evolution	-22,16%	13,32%	2,85%	2,77%	14,04%	-1,23%
dont produit des services et domaine	598	754	784	831	902	885
revenu des immeubles	46	44	50	55	36	40
remb rémunération personnel	99	73	31	21	78	42
produits divers de gestion courante	30	5	36	19	40	76

*CFUA : Compte financier unique anticipé

A) La fiscalité directe locale (+0,76% entre 2024 et 2025) reste le premier poste de recettes de la collectivité.

Elle se compose :

- Des contributions directes locales qui ont augmenté de + 1,03% entre 2024 et 2025.

Cette augmentation est due essentiellement à la revalorisation des bases locatives de +1,7% en 2025, mais également aux variations des bases physiques.

Pour rappel, la Commune avait décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition et de ce fait, ils s'établissent comme suit :

- . Taxe d'habitation : 27,70%
- . Taxe foncière bâtie : 49,24%
- . Taxe foncière non bâtie : 54,69%

Au montant du produit attendu, il faut ajouter le versement du coefficient correcteur. Pour rappel, le taux du coefficient correcteur est de 1,148722. La ville de Lys-lez-Lannoy est donc une commune sous-compensée.

La ville continue de percevoir un produit résiduel de taxe d'habitation (TH). Cela concerne les résidences secondaires ou encore les locaux meublés non affectés à l'habitation principale ...

A noter que le produit de la fiscalité locale représente 45,08% des recettes réelles de fonctionnement de la Commune.

Evolution des bases réelles et du Produit fiscal

En euros	CA2021	CFU2022	CFU2023	CFU2024	CFUA2025
Taxe d'habitation					
Base	60 323	73 593	270 039	169 494	113 781
<i>Evolution</i>		22,00%	266,94%	-37,23%	-32,87%
Produit perçu	16 709	20 385	74 801	46 950	31 517
Taxe Foncière bâtie					
Base	10 677 531	11 097 615	11 723 715	12 342 802	12 474 045
<i>Evolution</i>		3,93%	5,64%	5,28%	1,06%
Produit perçu	5 292 941	5 492 002	5 790 130	6 089 914	6 145 318
Taxe Foncière non bâtie					
Base	21 811	22 697	20 601	21 524	21 519
<i>Evolution</i>		4,06%	-9,23%	4,48%	-0,02%
Produit perçu	11 928	12 413	11 267	11 771	11 769
Coefficient Correcteur	894 994	928 304	980 548	1 029 792	1 041 338

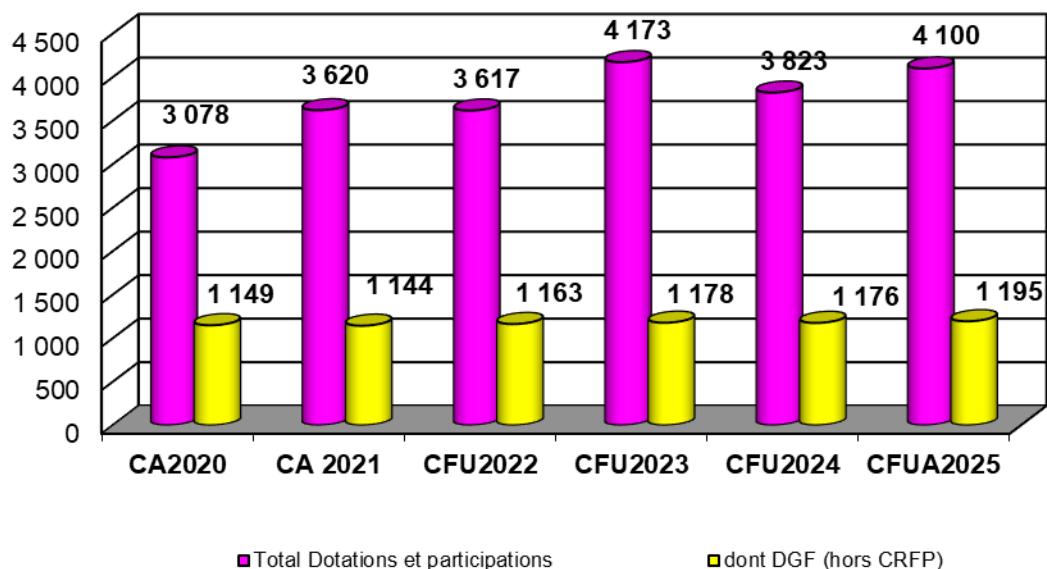
- Des attributions compensatrices (AC-DSC) de la MEL qui restent stables.

FPIC : - 9 186 €.

Les autres recettes fiscales sont en augmentation entre 2024 et 2025 (+17,53%), soit environ + 129 000 € (+130 718 € pour la taxe additionnelle aux droits de mutation en lien avec la conjoncture actuelle qui induit une reprise des transactions immobilières sur Lys-lez-Lannoy, - 7 591 € pour les autres contributions directes, + 2 285 € pour la taxe locale sur la publicité extérieure, + 2 249 € pour la taxe sur la consommation finale d'électricité).

B) Le deuxième poste de recettes se compose des dotations et participations (+7,25%)

Dotations et participations Etat



La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente en 2025 par rapport à 2024 : + 19 285 €. Elle varie en fonction de la population, (valeur INSEE).

La DGF/habitant passe à 84,36 € en 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
dont DGF	1 148 683	1 143 820	1 162 556	1 177 502	1 175 998	1 195 283
Habitant	13 594	13 656	13 843	13 992	13 977	14 169
DGF/Habitant	84,50	83,76	83,98	84,16	84,14	84,36

Certaines dotations ont augmenté entre 2024 et 2025 :

- . Dotation de solidarité urbaine (DSU) : + 53 026 €
- . Compensations fiscales : + 44 975 €
- . Dotation soutien service public de la petite enfance (SPPE) : + 24 394 €
- . CAF : + 154 290 € (- 15 220 € pour la Pépinière, + 3 861 € pour le RPE, + 166 200 € pour les ALSH : part du bonus territoire 2024 perçu en 2025 (+ 71 000 €), nouveau bonus territoire et augmentation des effectifs (+ 95 200 €))

D'autres sont en baisse :

- . Dotation nationale de péréquation (DNP) : - 4 450 €
- . FCTVA partie fonctionnement : - 3 607 €
- . Dotation pour les titres sécurisés : - 336 € (dotation pour la délivrance de titres sécurisés)
- . Participation politique Ville : - 2 300 €
- . Dotation élections : - 4 138 €

C) Les autres recettes diminuent de -1,23% :

- . Produits des services et domaine : - 16 800 € (+ 16 240 € pour les repas personnes âgées, -10 667 € pour les certificats d'économie d'énergie comptabilisés désormais au chapitre 75, - 9 448 € pour le remboursement de personnel mis à disposition (-11 185 € au SIVU école le Petit Prince, + 1 736 € au SIVU ADS Val de Marne), - 4 923 € pour la Pépinière, - 5 558 € pour les ALSH et le 21, - 5 481 € pour l'école de musique, + 2 348 € pour la restauration, -3 323 € pour les vacances funéraires, + 3 263 € remboursement police, + 1 149 € de remboursement de prestations pour lutter contre l'indécence des logements de la MEL, - 1 755 € pour la culture,...)
- . Produits divers de gestion courante : + 39 847 € (+ 3 548 € pour les revenus des immeubles, - 17 357 € remboursement assurance, + 26 561 € remboursement frais réseau Marque Page, + 17 074 € pour les certificats d'économie d'énergie comptabilisés auparavant au chapitre 70...)
- . Remboursements de traitements : - 36 026,05 €.

2. Dépenses réelles de fonctionnement

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +1,68% entre 2024 et 2025.

En Milliers d'euros	CA2020	CA2021	CFU2022	CFU2023	CFU2024	CFUA2025
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE						
Dépenses de fonctionnement	12 500	12 477	13 298	13 238	13 418	13 644
<i>Evolution</i>	<i>-0,09%</i>	<i>-0,18%</i>	<i>6,58%</i>	<i>-0,45%</i>	<i>1,36%</i>	<i>1,68%</i>
Charges de personnel (012)	7 832	7 905	8 110	8 191	8 431	8 549
<i>Evolution</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,93%</i>	<i>2,59%</i>	<i>1,00%</i>	<i>2,93%</i>	<i>1,40%</i>
Charges à caractère général (011)	2 488	2 559	3 164	3 024	2 770	2 951
<i>Evolution</i>	<i>-3,72%</i>	<i>2,85%</i>	<i>23,64%</i>	<i>-4,42%</i>	<i>-8,40%</i>	<i>6,53%</i>
Autres charges de gestion courante (65)	1 928	1 828	1 852	1 873	1 987	1 967
<i>Evolution</i>	<i>3,32%</i>	<i>-5,19%</i>	<i>1,31%</i>	<i>1,13%</i>	<i>6,09%</i>	<i>-1,01%</i>
dont frais fonctionnement élus	162	162	170	173	176	176
<i>Evolution</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>4,94%</i>	<i>1,76%</i>	<i>1,73%</i>	<i>0,00%</i>
subvention versée au CCAS	406	338	338	338	473	420
subventions versées aux associations	666	640	629	627	654	680
participations et contingents	691	686	700	727	679	678
Charges financières	187	170	171	150	229	173
<i>Evolution</i>	<i>-8,78%</i>	<i>-9,09%</i>	<i>0,59%</i>	<i>-12,28%</i>	<i>52,67%</i>	<i>-24,45%</i>
Charges exceptionnelles (67)	65	15	1	0	0	3
<i>Evolution</i>	<i>170,83%</i>	<i>-76,92%</i>	<i>-93,33%</i>	<i>-100,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>300,00%</i>

*CFUA : Compte Financier Unique Anticipé

A) Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses (8 549 435 €). La maîtrise de leur évolution représente donc un enjeu majeur.

Rappel des évolutions des dépenses de personnel depuis 2020 :

-2020 : Stabilité en raison de la situation sanitaire exceptionnelle (+ 34 350,00 € prime Covid, - 42 000 € diminution heures supplémentaires, - 70 000 € traitement ALSH, + 43 000 € avancement de carrière...).

-2021 : +0,93 % qui s'explique notamment par la nécessité supplémentaire de service suite à la crise sanitaire (agents dédoublés pour répondre aux exigences des protocoles sanitaires...).

-2022 : +2,59% : +86 800 € reprise du personnel du FLPA, + 128 500 € augmentation du point d'indice de 3,5%....

-2023 : +1,00 % : revalorisation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023, avancement de carrière...

-2024 : +2,93% : revalorisation de 5 points supplémentaires de l'indice majoré et de +1,13% du SMIC (+84 000 €), augmentation de 1,50% du point d'indice en juillet 2023 en année pleine (+44 000 €), avancement de carrière (+59 000 €), reprise d'agents du SIVU école le Petit Prince (+73 000 €), revalorisation de l'assurance statutaire (+24 000 €), prime GIPA (- 7 000 €)...

En 2025, les dépenses de personnel augmentent de +1,40% (+ 44 000 € assurance statutaire, + 7 500 € participation obligatoire maintien de salaire, +120 000 € augmentation taux CNRACL (3 points) et URSSAF (1 point), - 40 000 € rémunérations (non remplacement systématique des départs et décalage entre départs et arrivées, - 5 500 € apprentis...)

Le budget du personnel représente, en 2025, 62,66% des dépenses réelles de fonctionnement contre 62,83% en 2024.

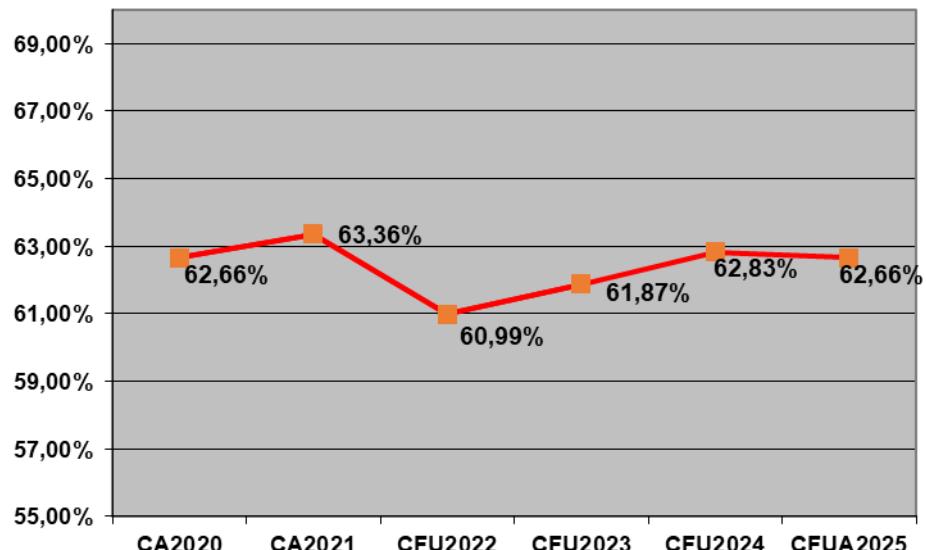
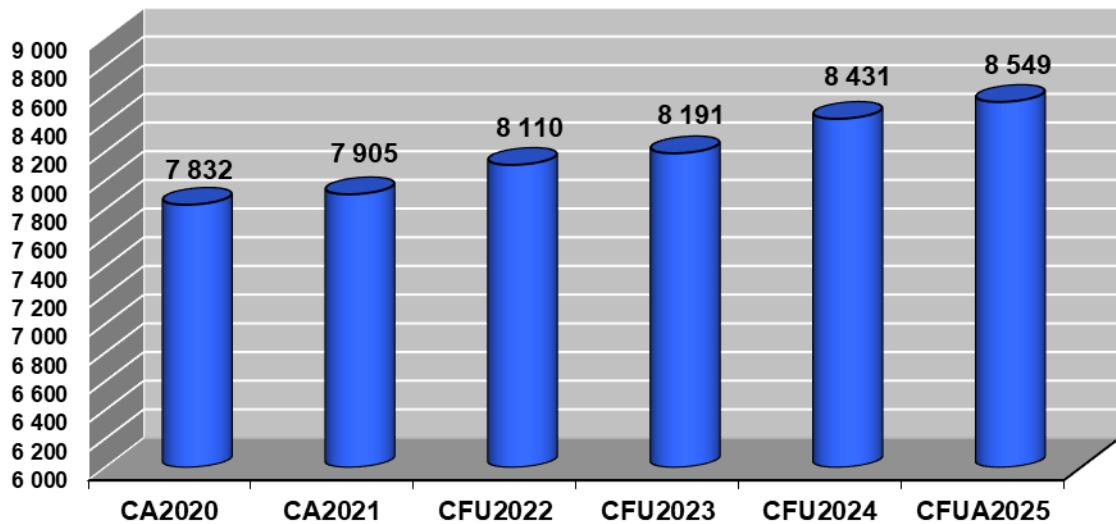
La commune de Lys-lez-Lannoy continue d'offrir des services que d'autres communes n'offrent pas à leurs administrés, ex : police municipale, cuisine centrale, bibliothèque, école de musique, mais aussi une ATSEM par classe.

La municipalité continue d'appliquer une politique de rigueur visant à limiter les nouveaux recrutements (non remplacement systématique des départs en retraite).

Catégorie	Déc 2020	Déc 2021	Déc 2022	Déc 2023	Déc 2024	Déc 2025
TITULAIRE dont	182	166	172	170	165	163
A	13	13	12	16	14	15
B	26	30	28	28	26	29
C	143	123	132	126	125	119
Non TITULAIRE	18	42	25	19	20	31
A			2			
B	8	8	7	7	6	6
C	10	34	16	12	14	25
CUI/CAE	0	0				
Apprenti			1	1	0	1
EMPLOI D'AVENIR	0	0				
TOTAL	200	208	198	190	185	195

Evolution des effectifs	déc-20		déc-21		déc-22		déc-23		déc-24		déc-25	
	Nbre	ETP										
TITULAIRE	182	175	166	162	172	167	170	162	165	159	163	146
Non TITULAIRE	18	6	42	40	25	14	19	11	20	16	31	24
CUI/CAE	0		0		0		0		0			
EMPLOI AV/APPRENTI	0		0		1	1	1	1	0	0	1	1
TOTAL	200	181	208	202	198	182	190	174	185	175	195	171

Dépenses annuelles de personnel (en K€)



* *Rémunération et avantages du personnel :*

La rémunération des agents territoriaux se décompose en 2 parties :

Les éléments obligatoires, fixés par le statut, qui s'imposent à l'employeur :

Le traitement indiciaire

Le supplément familial de traitement qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice

L'indemnité de résidence qui dépend de la zone géographique où exerce l'agent

S'ajoutent des éléments accordés de droit comme la nouvelle bonification indiciaire (NBI), les indemnités de régie, l'astreinte.

De plus, en vertu de la délibération municipale du 28 mars 1997, tous les agents titulaires perçoivent une prime de fin d'année représentant 1 044 € brut en 2025.

. Le régime indemnitaire qui se compose de primes pouvant être attribuées en fonction du grade de l'agent :

IFSE – Indemnité de fonctions, sujétions et d'expertises

CIA - complément indemnitaire annuel

IAT - indemnité d'administration et de technicité filière police

Indemnité spéciale de fonction police

* **Heures supplémentaires :**

2019 : 104 414 €

2020 : 62 363 €

2021 : 66 550 €

2022 : 92 698 €

2023 : 78 162 €

2024 : 107 206 €

2025 : 106 798 €

Répartition du nombre d'heures supplémentaires par filière :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Filière administrative	457	375	638	533	749	627
Filière technique	1507	2196	2748	2136	2813	3188
Filière sécurité	369	218	403	468	539	153
Filière culturelle	30	48	98	11	67	108
Filière médico-sociale	0	0	6	0	0	0
Filière animation	83	78	152	166	303	510
Filière sociale	80	67	121	129	172	193
TOTAL	2 526	2 982	4 166	3 443	4 643	4 779

* **Les avantages en nature**

Les avantages en nature pour le personnel concernent uniquement les avantages nourriture pour le personnel restauration et écoles (ATSEM) et les avantages logement pour les concierges :

. Avantage en nature logement : 5 personnes concernées pour 14 094 €

. Avantage en nature nourriture : 40 personnes concernées pour 29 620 €

* **Le temps de travail**

Il s'opère pour un agent à temps complet sur la base de 1 600 heures annuelles de travail effectif auxquelles est venue s'ajouter la journée de solidarité (loi du 30 juin 2004), soit un total de 1 607 heures. Il se base sur un rythme de travail de 38 heures hebdomadaires ouvrant droit à 18 jours de RTT.

La mise en place et le contrôle par badgeage est effectuée depuis le 1^{er} janvier 2022, le cycle de travail a été décidé par les agents municipaux via un vote.

* Taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme, correspondant au nombre de jours d'absence sur le nombre de jours travaillés en équivalent temps plein :

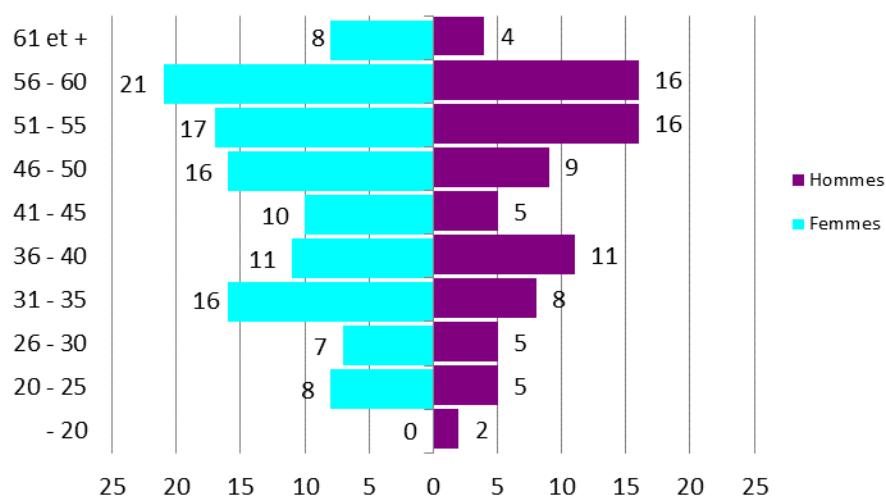
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Maladie ordinaire	5,41%	4,81%	5,84%	4,67%	5,00%	4,73%
Longue maladie, longue durée, disponibilité	2,60%	7,85%	3,05%	1,11%	0,63%	5,23%
Accident du travail	0,40%	0,60%	0,08%	0,74%	1,32%	0,68%
Accident du trajet	0,35%					
Maternité	0,32%	0,21%	0,51%	0,73%		0,19%
Maladie professionnelle			0,17%		0,59%	

* Le taux d'emploi légal de travailleurs handicapés est de 6,90%.

La Commune satisfait donc à ses obligations en matière d'emploi de travailleurs handicapés (6%).

* L'âge :

Pyramide des âges (ensemble du personnel)
au 31 décembre 2025



La commune comptait, au 31 décembre 2025, 195 agents dont 81 hommes et 114 femmes. L'âge moyen au sein de la collectivité se situe à 44,87 ans.

B) Les charges à caractère général augmentent de 6,53% entre 2024 et 2025, soit environ +181 000 €.

Cette variation est due entre autres :

- . aux fluides (eau, électricité, combustible) : + 88 425 € (hausse des tarifs des fluides...)
- . aux produits alimentaires : + 8 209 €
- . aux fournitures d'entretien : - 5 171 €
- . aux fournitures de petit équipement : - 10 057 €
- . aux fournitures de voirie : + 2 242 €
- . aux vêtements de travail : + 17 021 €

- . aux fournitures de livres (bibliothèque) : + 2 785 €
- . aux autres matières et fournitures : + 7 607 €
- . à l'entretien des terrains : + 7 365 €
- . aux travaux d'entretien des bâtiments : - 16 913 €
- . à l'entretien des voiries : + 2 370 €
- . à l'entretien des biens mobiliers : + 11 990 € (réparation matériel)
- . à l'assurance : + 4 710 € (réévaluation prime annuelle)
- . à la formation : + 2 128 €
- . aux honoraires : + 10 050 € (frais d'avocat)
- . aux fêtes et cérémonies : + 5 366 € (Nouvel An Lyssois)
- . aux réceptions : + 9 264 € (+ 4 315 € jumelage, + 2 776 € animations séniors, + 865 € prime jubilaire...)
- . aux transports collectifs : + 3 816 €
- . aux frais d'affranchissement : - 2 728 €
- . aux frais de nettoyage des locaux : + 10 708 € (externalisation nettoyage mairie)
- . aux autres services extérieurs : + 25 727 € (+ 37 072 € exhumations, + 14 640 € pour la fresque de la salle sportive Paul Bert, + 12 485 € sablage et balayage des rues, + 3 120 € assistance au travail de personnel, - 9 348 € activités politiques ville, - 5 820 € police municipale (modification imputation voisins vigilants, opération voiture tonneau en 2024 non reconduite), - 11 407 € pour la participation à la protection des animaux transférée au chapitre 65...), - 17 913 € mission d'assistance marché chauffage en 2024, - 9 686 € (assistance juridique)...).

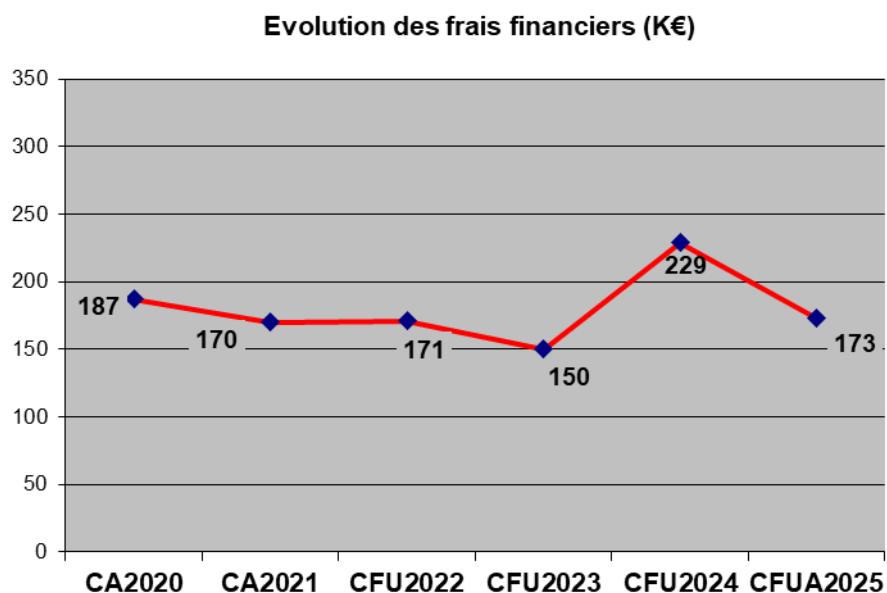
EVOLUTION DEPENSES FLUIDES/ALIMENTAIRE

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
EAU	37 498	38 022	34 565	32 311	37 981	44 092	30 458
ELECTRICITE-GAZ							
BATIMENTS	340 980	363 082	524 142	326 641	238 125	183 638	244 052
ECLAIRAGE PUBLIC	68 688	64 198	123 482	114 650	123 849	129 183	109 255
CHAUFFAGE	281 198	174 639	267 918	408 755	197 052	141 443	161 755
SOUS-TOTAL	728 364	639 941	950 107	882 357	597 007	498 356	545 520
ALIMENTAIRE	528 703	520 495	497 053	449 251	391 452	327 017	396 674
TOTAL	1 257 067	1 160 436	1 447 160	1 331 608	988 459	825 373	942 194

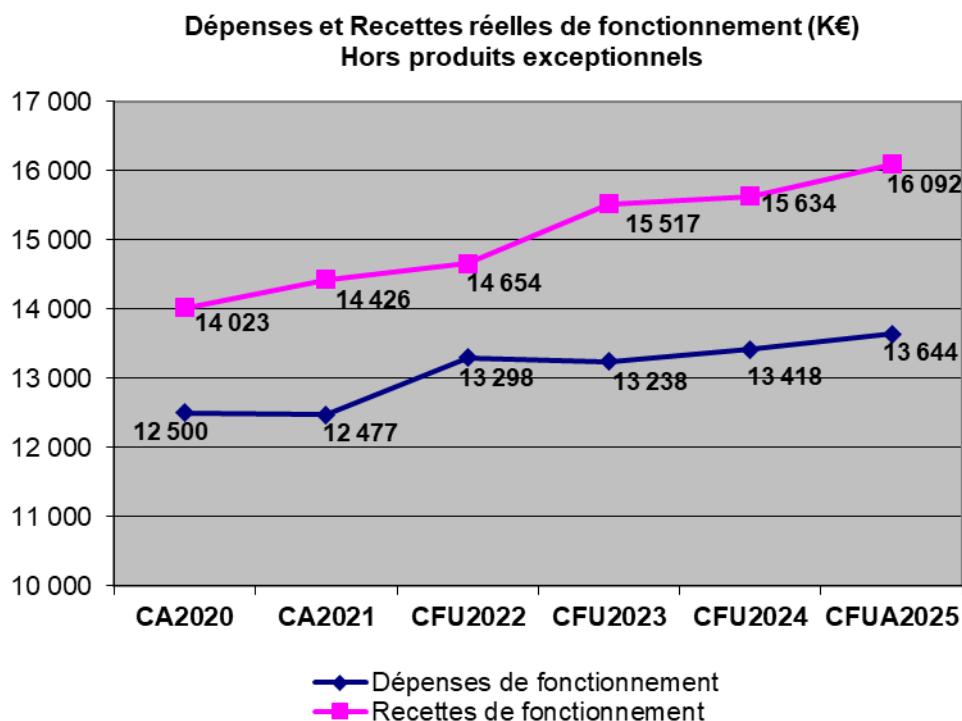
C) Les autres charges de gestion courante (subventions allouées, participations, frais élus..) diminuent de -1,01%, soit – 20 133 €.

- . les frais de fonctionnement concernant les élus sont stables à 176 416 €,
- . la subvention au CCAS passe à 420 000 € (-53 455 €),
- . les participations : - 616 € (- 22 532 € pour la participation au SIVU le Petit Prince, + 4 141 € SIVU Val de Marne, + 13 987 € participation au SIVU pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants, + 1 472 € pour les participations extra-muros...),
- . les subventions aux associations : +4,57%, soit + 25 661 € (+ 7 817 € pour le forfait communal à l'école Saint-Luc, + 6 000 € pour le centre social des 3 Villes, + 1 649 € subventions sportives, + 2 640 € pour l'Amicale du Personnel, + 1 956 € pour les colonies de vacances, + 1 960 € pour les classes de découverte, + 2 000 € subvention exceptionnelle pour la Fraternelle des Anciens Combattants à l'occasion des 80 ans de la Libération, + 1 500 € subvention exceptionnelle pour les Amis de l'orgue de Saint-Jean du Ferrain...).
- . coupons sport : - 2 524 €

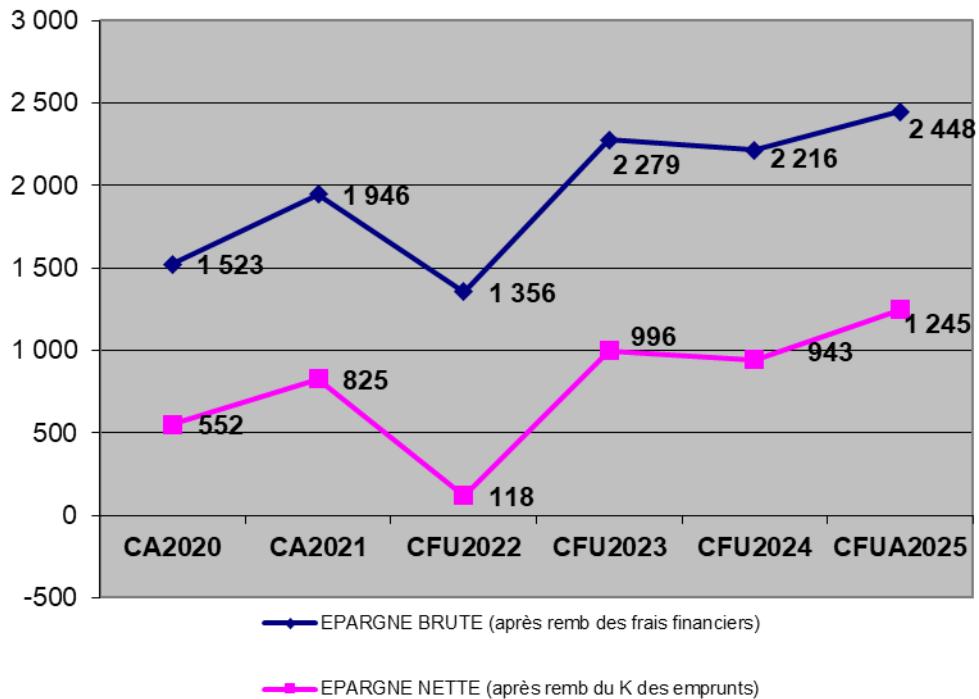
D) Les charges financières, essentiellement composées des intérêts de la dette, varient en fonction du recours à l'emprunt. Elles sont en baisse de -24,45% (-55 714 €).



3. Conséquence : un autofinancement qui s'améliore mais qui reste fragile



Dépenses et Recettes réelles de fonctionnement (K€)
Hors produits exceptionnels



Epargne brute (autofinancement brut) : recettes réelles de fonctionnement RRF – dépenses réelles de fonctionnement DRF (y compris les intérêts). Elle doit permettre, à minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements.

Epargne nette (autofinancement) : épargne brute – remboursement du capital de la dette : cet indicateur est le plus pertinent, car il représente le montant à la disposition de la collectivité pour investir une fois remboursés et payés tous ses engagements.

Suite aux efforts réalisés par les services et élus afin de limiter les dépenses et optimiser les recettes, notre autofinancement augmente entre 2024 et 2025 (1 245 K€ au lieu de 943 K€).

La progression de notre autofinancement dans les années à venir reste une tâche ardue du fait de la réduction des marges de manœuvre, que ce soit en dépenses ou en recettes et du contexte économique.

Le poids des charges structurelles difficilement compressibles (charges de personnel + intérêts) représente une part importante de nos dépenses (63,93 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 contre 64,55 % en 2024).

Afin de conserver un niveau d'épargne suffisant pour financer le programme d'investissement, la maîtrise des dépenses d'exploitation constitue une exigence essentielle de la préparation des budgets primitifs 2026 et suivants.

Dans cette perspective, les services et élus continueront à recenser les différentes pistes permettant de dégager des marges en dépenses et d'optimiser les recettes.

4. Etat de la dette communale au 31 décembre 2025

Le capital restant dû (CRD) s'élève à 9 636 731 € à la fin 2025.

Cela représente une dette par lyssois de 682,54 €. (population INSEE)

	CA2020	CA2021	CFU2022	CFU2023	CFU2024	CFUA2025
Encours de la dette au 31/12	12 157 558	12 633 795	12 595 692	12 112 755	10 839 942	9 636 731
Annuité en capital de la dette	971 515	1 123 763	1 238 103	1 282 937	1 272 813	1 203 210
Intérêts de la dette (66)	187 077	176 347	167 250	152 116	228 352	178 864
Taux d'endettement (Encours dette/RRF)	0,86	0,86	0,86	0,78	0,69	0,60
Charge de la dette (Annuité dette/RRF)	6,91%	7,68%	8,45%	8,27%	8,14%	7,48%
Capacité de désendettement (Encours de la dette/Epargne brute)	7,98	6,48	9,29	5,32	4,89	3,94

La capacité de désendettement exprimée en nombre d'années permet de mesurer le poids de la dette en années d'épargne. Il est le principal indicateur de solvabilité de la collectivité. Il s'établit à 3,94 ans à la fin 2025.

Ce ratio s'exprime en nombre d'années :

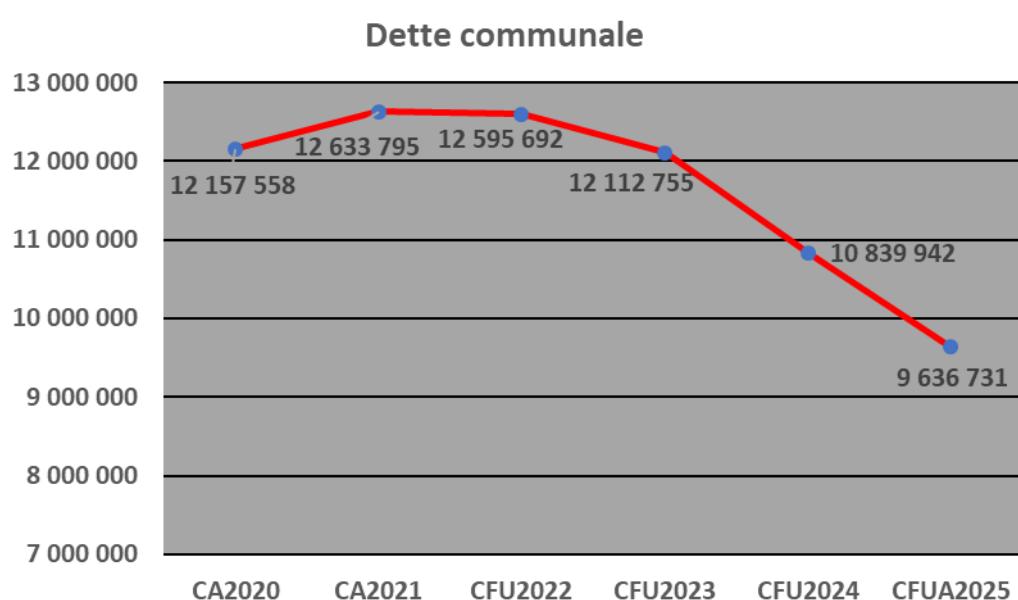
Moins de 8 ans : zone verte

Entre 8 et 11 ans : zone médiane vigilance

Entre 11 et 15 ans : zone orange critique

Plus de 15 ans : zone rouge

Concernant le coefficient d'endettement (encours dette/RRF), c'est-à-dire, le poids de la dette en années de recette, il s'affiche à 0,60 à la fin de l'exercice 2025.

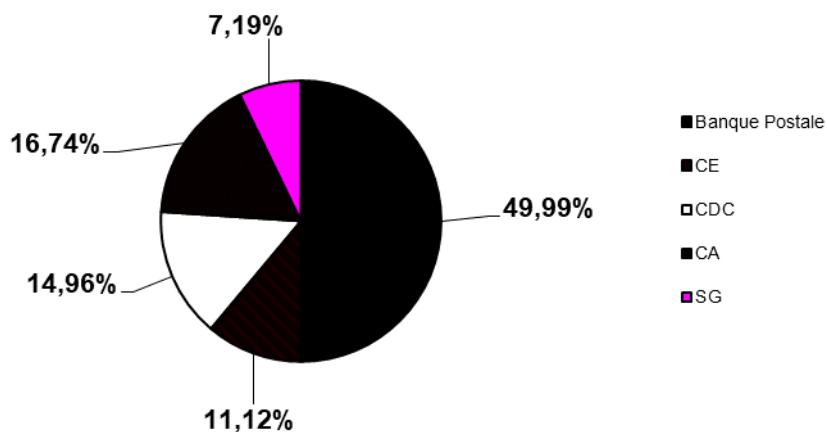


La structure de la dette est constituée de 91,85% à taux fixe et 8,15% à taux variable (indexé sur le Livret A).

Le taux d'intérêt moyen de la ville s'élève à 1,66 % au 31/12/2025.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	8 851 500	91,85%	1,50%
Livret A	785 231	8,15%	3,50%
Ensemble des risques	9 636 731	100,00%	1,66%

A noter que nous n'avons pas débloqué d'emprunt en 2025.



L'encours de dette est composé de 15 emprunts répartis entre la Banque Postale (49,99%), la Caisse d'Epargne (11,12%), la Caisse des Dépôts et Consignations (14,96%), le Crédit Agricole (16,74%) et la Société Générale (7,19%).



La ville de Lys-lez-Lannoy ne détient pas d'emprunt toxique.

5. Investissement – Recettes

En Milliers d'euros

	CA2020	CA2021	CFU2022	CFU2023	CFU2024	CFUA2025
<i><u>Recettes propres d'investissement</u></i>						
FCTVA	661	540	760	666	359	207
TLE/Taxe d'aménagement	22	18		34	13	2
Créance sur personne de droit privé	38	40	41	0		0
<u>Subventions d'investissement</u>	<u>172</u>	<u>477</u>	<u>831</u>	<u>617</u>	<u>170</u>	<u>349</u>
Immobilisation en cours	7		83			
<u>Cessions</u>	<u>13</u>	<u>198</u>				<u>371</u>
<u>Emprunts</u>	<u>2 800</u>	<u>2 400</u>		<u>2 000</u>		
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 411	1 278	1 668	1 162	788	1 220

*CFUA : Compte financier unique anticipé

Le financement des dépenses d'équipement est assuré par des ressources propres d'investissement, qu'elles soient d'origine interne ou externe, et par l'emprunt.

Les ressources propres d'origine interne comprennent :

- la dotation aux amortissements des biens. C'est un autofinancement contraint puisque la collectivité est obligée d'inscrire une dépense de fonctionnement pour la transférer ensuite en recette d'investissement. C'est une dépense d'ordre. Elle s'élève à 623 874,48 € en 2025.
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
- lorsque le résultat à la clôture de l'exercice N-1 a été affecté dès le budget primitif, il faut également tenir compte du résultat de fonctionnement affecté en réserves au compte 1068, déduction faite du déficit d'investissement reporté au budget (1 220 395,34 €).

Les ressources propres d'origine externe comprennent :

- les fonds globalisés d'investissement, c'est-à-dire : le FCTVA (207 162,69 €), la taxe d'aménagement (2 016,24 €) et les taxes d'urbanisme non affectées.
- les subventions d'investissement affectées globalement au financement de la section d'investissement (349 094,46 €).

Les subventions d'investissement perçues en 2025 correspondent à :

- . 79 519,76 € pour la rénovation des plateau multisports et piste d'athlétisme à Léo Lagrange de la MEL
- . 71 669,45 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques et la rénovation de la toiture de l'école élémentaire Paul Bert par la MEL
- . 48 993,80 € pour la rénovation de la salle de gymnastique Jules Ferry de l'ANS
- . 22 409,34 € et 29 901,21 € pour la vidéoprotection de la MEL
- . 42 462,32 € au titre de la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour l'éclairage public de la MEL
- . 24 409,36 € pour la rénovation des courts de tennis, salle omnisport (toiture), vestiaire football (menuiserie extérieur) du terrain en herbe de Jules Ferry de la MEL
- . 21 078,22 € pour la rénovation de l'éclairage en LED des stades Jean Cholle et Jules Ferry de la MEL.
- . 8 651 € pour l'acquisition d'un véhicule dans le cadre du réseau Marque Page de la DGD bibliothèque.

En 2025, la commune a obtenu des subventions :

- . 150 000 € pour la création d'un ascenseur et la mise en accessibilité de l'élementaire PBert de la DSIL
- . 204 750 € pour la rénovation thermique et l'accessibilité de l'élementaire PBert du Département du Nord
- . 554 635,92 € pour la rénovation thermique de l'élementaire PBert de la MEL
- . 45 364,08 € pour la rénovation de l'éclairage public de la MEL
- . 21 259,78 € pour la création du réseau Marque Page de la MEL

Ces dernières ainsi que celles de 2024, si elles n'ont pas été perçues, feront l'objet d'un report sur 2026.

En effet, ces recettes de subventions enregistrent parfois un décalage par rapport aux paiements et font l'objet de reports sur l'exercice suivant.

-Les cessions comprennent :

Cession du 25B rue JB Lebas : 360 000 €

Cession matériel restauration : 4 000 €

Cession parcelles diverses : 7 094 €

Pour assurer l'équilibre budgétaire, le remboursement du capital de la dette de l'exercice doit être couvert par des recettes propres de fonctionnement (virement à la section d'investissement, produits des cessions d'immobilisations...) et recettes propres d'investissement (réelles ou ordre) dont la liste limitative est fixée : dotations, FCTVA, TLE, subventions non affectées, dons et legs.

6. Investissement – Dépenses

En Milliers d'euros (hors report)

	CA2020	CA2021	CFU2022	CFU2023	CFU2024	CFUA2025
Dépenses d'investissement réelles	5 425	5 940	5 403	3 602	2 751	2 859
Remboursement emprunt	972	1 124	1 238	1 283	1 273	1 203
Dotations						
Dépenses d'équipement brutes	4 453	4 816	4 164	2 320	1 478	1 656
Travaux en régie	35	41	0	20	20	26

*CFUA : Compte financier unique anticipé

Les principaux programmes réalisés en 2025 sont essentiellement :

- Léo Lagrange (terrain multisport, piste d'athlétisme, menuiserie...) : 411 788 €
- Programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led), illuminations de Noël) : 152 628 €
- Cimetière (extension columbarium, réfection allées) : 97 378 €
- Véhicules : 89 660 €
- Informatique (logiciel, matériel) : 91 121 €
- Matériel (Atelier culinaire) : 74 345 €
- Salle municipale Desmulliez (menuiserie, vidéoprojection) : 72 357 €
- Théâtre Eden (sonorisation, main courante...) : 70 093 €
- Stade Jean Cholle et Jules Ferry (remplacement projecteur LED) : 63 235 €
- Élémentaire Paul Bert (rénovation, accessibilité) : 49 286 €
- Divers bâtiments (travaux neuf chauffage) : 47 666 €

- Réseau Marque Page : 47 014 €
- Parking Vauban (réfection) : 41 272 €
- Espace Agora (climatisation, stores, abri vélo, parquet école de musique, vidéoprojection et sono salle De Bee ...) : 40 495 €
- Plan reprise activité (groupes électrogènes, ordinateurs portables...) : 37 973 €
- Ferme du Gauquier (Système alarme SSI, mobilier) : 33 496 €
- Elémentaire Paul Bert (mobilier classe, matériel informatique, clôture...) : 29 553 €
- Vidéosurveillance et liaisons fibres optiques : 27 312 €
- Centre technique municipal (climatisation, matériel atelier, espaces verts, .) : 21 699 €
- Défibrillateurs (mise en conformité) : 18 550 €
- Diverses écoles maternelles (photocop, jeux, mobilier, portier vidéo M. Curie...) : 17 900 €
- Matériel Fêtes (tentes, sono, ...) : 15 974 €
- Ecole de musique (instruments, mobilier) : 12 432 €
- Sentier de Roubaix (portillon) : 10 716 €
- Hôtel de Ville (stores...) : 10 734 €
- Police municipale (gilets pare-balles, voisins vigilants, mobiliers...) : 9 477 €
- Aire de jeux Fresnoy/Bossuet (réfection) : 9 060 €
- Matériel de nettoyage (autolaveuses maternelle Anatole France, Eden) : 8 784 €
- Parc Maréchal (toiture...) : 7 715 €
- Eglise Saint-Luc (peinture intérieure) : 5 150 €

IV- Éléments de prospectives et orientations budgétaires 2026

Au-delà de la préparation du budget primitif 2026, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective en intégrant les données financières et les incidences légales connues à ce jour.

Cette analyse porte sur une période de 3 ans (2025-2027).

Bien évidemment, les chiffres avancés sont des prévisions. Les notifications de bases fiscales et dotations nous parviendront ultérieurement.

La municipalité souhaite pour 2026 maintenir la qualité du service public tout en continuant à diminuer la dette sans augmenter les impôts et les tarifs municipaux.

Elle souhaite également poursuivre l'effort d'investissement pour le développement de la Ville.

- . Au niveau du développement durable avec la poursuite de la rénovation de l'éclairage public et de la transition énergétique des bâtiments (rénovation de l'école élémentaire Paul Bert, poursuite du passage en LED des bâtiments, installation de panneaux photovoltaïques...).
- . La Ville continuera à investir pour améliorer la qualité de vie de ses habitants avec, entre autres, la rénovation de l'école élémentaire Paul Bert (ascenseur, mise en sécurité...), l'aménagement de la maison Dhalluin, la reconstruction d'une salle polyvalente au béguinage.
- . Elle continue à promouvoir le sport (terrain d'entraînement Jean Cholle...).
- . La Ville souhaite également mettre en avant la culture (rénovation du théâtre de l'Eden, réhabilitation salles de classe de l'école de musique, participation au réseau des bibliothèques Marque Page).
- . La Ville poursuivra également sa politique d'accueil de tous nos jeunes aux ALSH, centres et mercredis récréatifs, en maintenant des tarifs accessibles à toutes les familles.
- . Au niveau social et culturel, le « Festiv'Eté » est reconduit, cette année encore, du 4 au 19 juillet 2026. Celui-ci offre un espace détente aux familles lyssoises qui ne peuvent pas partir en vacances. D'autre part, la municipalité souhaite mettre en place une politique culturelle accessible au plus grand nombre (Fête de la musique, Lys Comix, Halloween, Noël magique, Nouvel An lyssois, Samedis petits...)
- . Au niveau de la sécurité avec la poursuite du plan de vidéo-surveillance, la mise en place de radars pédagogiques ainsi que la protection des données.

- Recettes de fonctionnement

Elles diminuent de -0,41% entre 2025 et 2026.

En Milliers d'euros			
	BP2025	BP2026	BP2027
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE			
Recettes de fonctionnement courant (hors produits financiers et exceptionnels)	15 511	15 448	15 527
Evolution	3,41%	-0,41%	0,51%
Fiscalité directe locale	10 729	10 768	10 826
Evolution	3,02%	0,36%	0,54%
<i>dont Produit fiscal TH - TF - TFNB</i>	7 235	7 254	7 312
Evolution	4,03%	0,26%	0,80%
<i>Compensation MEL</i>	2 617	2 617	2 617
FPIC	221	212	212
Autres recettes fiscales	655	685	685
<i>dont Droits de mutation</i>	375	400	400
<i>TLPE</i>	75	75	75
<i>Taxe sur l'électricité</i>	194	197	197
Dotations et participations	3 850	3 711	3 712
Evolution	3,52%	-3,61%	0,03%
<i>dont DGF</i>	1 176	1 195	1 195
Evolution	0,09%	1,62%	0,00%
<i>DSU</i>	763	816	816
<i>DNP</i>	240	235	235
<i>FCTVA</i>	30	0	
<i>Compensations fiscales</i>	861	690	690
<i>CAF</i>	703	701	701
Autres recettes	933	969	989
Evolution	7,61%	3,86%	2,06%
<i>dont produit des services et domaine</i>	845	863	883
<i>revenu des immeubles</i>	31	30	30
<i>remb rémunération personnel</i>	15	20	20
<i>produits divers de gestion courante</i>	42	56	56

Au vu des incertitudes liées au prochain PLF 2026, la municipalité a décidé d'être prudente et de prendre en compte certaines mesures prévues dans le cadre du PLF censuré susceptibles d'être reprises dans le nouveau PLF.

⇒ ***La péréquation verticale***

N'ayant pas d'informations sur l'évolution des dotations pour 2026, nous avons décidé de réinscrire les montants perçus en 2025 :

- la dotation forfaitaire : 1 195 000 €.
- la dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSU) : 815 752 €

Pour information, nous sommes au rang 327 des villes en 2025 avec un indice synthétique de 1,185209.

- la dotation nationale de péréquation (DNP) : 235 137 €.

⇒ ***Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)***

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Ne connaissant pas le chiffre officiel, à ce jour, nous avons réinscrit le montant perçu en 2025, soit 212 274 €.

⇒ ***La revalorisation des bases des valeurs locatives***

Pour 2026, les valeurs locatives servant notamment au calcul des taxes foncières seraient revalorisées de +0,8% pour les locaux d'habitation. Cette revalorisation s'appuie sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre à novembre.

⇒ ***Les recettes locales de fonctionnement***

- L'allocation compensatrice versée par la MEL

Elle est stable cette année encore : 2 361 748,00 €.

- La dotation de solidarité communautaire versée par la MEL

Montant stable, soit 255 530,00 €.

- La fiscalité indirecte

Les droits de mutation à titre onéreux sont liés au volume des transactions immobilières. Au vu de la réalisation antérieure, ce produit est revu à la hausse : 400 000 €.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est stable à 75 000 €. Par contre, la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est en augmentation à 196 954 €.

- Les recettes afférentes au personnel

Les recettes afférentes au personnel consistent en des remboursements de salaire (accident de travail, maladie professionnelle, capital décès...).

- La caisse d'allocations familiales (CAF)

La recette de la CAF est stable à environ 701 000 €.

- FCTVA

La municipalité a décidé de ne pas inscrire de recette par rapport au FCTVA-fonctionnement car celle-ci est susceptible d'être annulée dans le prochain PLF.

-Compensations fiscales

Dans le PLF2026, le gouvernement avait décidé de réduire de 25% les allocations compensatrices d'exonération de 50% des valeurs locatives des entreprises industrielles. Ce dispositif tendant à ramener cette compensation au niveau qui était le sien en 2021. Cela engendrerait une baisse d'environ 214 000 € pour la Ville.

Le montant total des compensations fiscales est donc prévu à 690 000 € en 2026.

- *Le levier fiscal*

La municipalité a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2026.

2- Dépenses de fonctionnement

La Commune s'efforce de poursuivre ses objectifs de gestion même si elle devra inévitablement composer avec la croissance des charges communales, marquée par le poids important des dépenses de personnel.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement, pour 2026, sont en augmentation.

L'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présente comme suit :

En Milliers d'euros	BP2025	BP2026	BP2027
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE			
Dépense de fonctionnement	14 495	14 877	14 991
<i>Evolution</i>	0,44%	2,64%	0,77%
Charges de personnel (012)	8 765	9 067	9 203
<i>Evolution</i>	1,85%	3,45%	1,50%
Charges à caractère général (011)	3 468	3 555	3 555
<i>Evolution</i>	-0,23%	2,51%	0,00%
Autres charges de gestion courante (65)	2 053	2 070	2 070
<i>Evolution</i>	-1,53%	0,83%	0,00%
dont frais fonctionnement élus	176	176	176
<i>Evolution</i>	1,73%	0,00%	0,00%
subvention versée au CCAS	420	420	420
subventions versées aux associations	704	749	749
participations et contingents	733	733	733
Charges financières (66)	206	179	160
<i>Evolution</i>	-20,77%	-13,11%	-10,61%
Charges exceptionnelles (67)	3	6	3
<i>Evolution</i>	0,00%	200,00%	-50,00%

⇒ La masse salariale (012) représente le poste de dépenses le plus élevé du budget de fonctionnement de la Ville : 9 066 599 € en 2026 (60,95% des dépenses réelles de fonctionnement), soit une augmentation de 3,45% par rapport au BP 2025.

Cette hausse s'explique, entre autres, par la revalorisation de l'avancement de carrière, l'embauche de policiers et ASVP (+ 155 000 €), la participation à la complémentaire santé des agents (+ 8 100 €), l'augmentation des cotisations patronales (+ 3 points CNRACL 125 000 €), la revalorisation du SMIC (+1,18%) ...

Afin de contenir la progression de la masse salariale, une vigilance particulière sera portée à chaque départ définitif de la collectivité afin de déterminer les actions à mener (non remplacement systématique poste pour poste, suppression ou transformation pour s'adapter à l'évolution des missions).

⇒ Les charges à caractère général (011), liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatil), l'indexation des primes et prix des contrats de maintenance, le poids croissant des normes ...

⇒ Les autres charges de gestion courante (65) :

Subvention CCAS : 420 000 €

Participations aux écoles sous contrat (école Saint-Luc) : 218 000 € (1,47% des dépenses réelles de fonctionnement).

Associations : 486 106 € au lieu de 486 250 € (+ 500 € pour l'association les Petits Chaperons Rouges, + 500 € pour le Centre Social des 3 Villes, - 1 940 € pour l'amicale du personnel...).

Contributions aux organismes de regroupement : 749 130 € (+2 000 € pour la participation SIVU Val de Marque, +14 050 € pour la participation au SIVU pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants comptabilisée auparavant au chapitre 011).

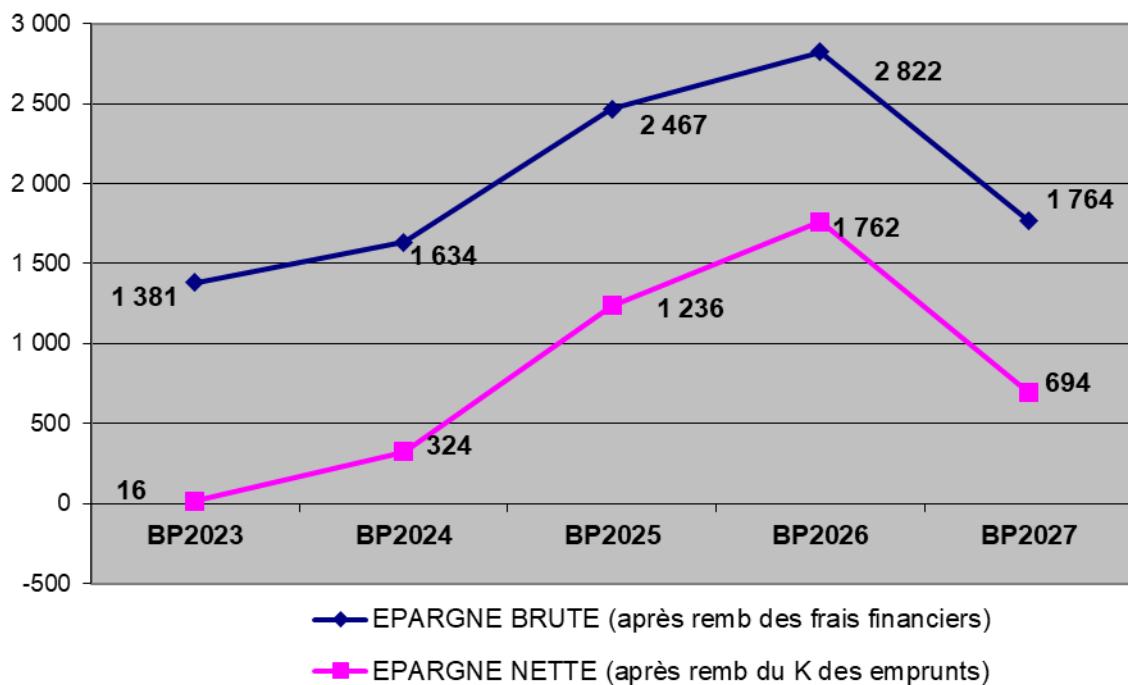
⇒ Frais financiers : 179 000 € (1,20% des dépenses réelles de fonctionnement).

⇒ Charges exceptionnelles : 6 300 € (Titres annulés sur exercice antérieur).

Pour rappel, le LPLFP 2023-2027 indique que les collectivités devront faire figurer dans leur rapport d'orientation budgétaire leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF) :

PLPFP 2023-2027	2023	2024	2025	2026	2027
IPC hors tabac	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%
Objectif fixé	4,80%	2,00%	1,50%	1,30%	1,30%
Dépenses de fonctionnement	2,33%	4,56%	0,44%	2,64%	0,77%

Niveau d'épargne prévisionnelle entre 2023 et 2027



Ce graphique s'appuie sur des chiffres prévisionnels.

Globallement, les orientations retenues visent à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la Commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en maîtrisant l'évolution des charges courantes de fonctionnement et en effectuant un effort sans précédent de recherches d'économies et d'optimisation.

3- Recettes d'investissement

⇒ Le FCTVA

Le montant du FCTVA à percevoir pour la Ville en 2026 devrait être de l'ordre de 250 000 €. Le taux de compensation du FCTVA est reconduit à 16,404% pour les dépenses d'investissement éligibles réalisées en année N-1.

⇒ La dotation aux amortissements

Cette dotation est une opération d'ordre qui contribue à l'autofinancement. Depuis la M57, les amortissements sont calculés au prorata temporis. Elle devrait être de l'ordre de 690 000 €.

⇒ Les subventions d'équipement et dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Nous solliciterons des subventions auprès de la Préfecture du Nord dans le cadre de la DSIL DETR, du Département du Nord (PTS), de la MEL (Fonds de concours), du FNCCR (ACTEE+) afin d'obtenir leur soutien pour différents programmes d'investissement, notamment la rénovation de l'élementaire Paul Bert, la vidéosurveillance, les menuiseries et les chaudières (Léo Lagrange, Jules Ferry), les tribunes (Omnisports Jules Ferry), la réhabilitation du théâtre de l'Eden, la rénovation de l'éclairage public...

⇒ La Redevance R2

Recette versée par la MEL (avant par le SIMERE), calculée à partir des dépenses d'investissement réalisées par la Commune en éclairage public. Elle est évaluée pour 2026 à 25 000 €.

⇒ Cession immobilière

La cession du 6bis rue Jules Guesde (ancienne perception) est évaluée à 270 000 €.

⇒ L'emprunt

A la fin 2025, la dette communale s'élevait à 9 636 731 € avec une capacité de désendettement inférieure à 8 ans (inférieure au premier seuil critique de 8 ans).

Comme mentionné précédemment, la Commune pourrait toutefois faire face à une érosion de ses niveaux d'épargne et d'autofinancement (effet ciseaux). Le financement des investissements requerra un endettement qu'il faudra concilier avec notre capacité de financement et l'amortissement de la dette existante.

Le budget primitif 2026 devra s'équilibrer avec un besoin d'emprunt de 1 130 780,17 € sans augmentation d'impôts, en sachant que ce montant repose également sur l'hypothèse d'un taux d'exécution de 100% de nos investissements reports compris et sans subventions supplémentaires.

4 - Dépenses d'investissement

Cette année, les dépenses d'investissement seront d'environ 3 380 000 €.

Elles prévoient comme investissements importants :

- . Ecole élémentaire Paul Bert (accessibilité, mise en sécurité, rénovation...) : 871 070 €
- . Eden (réfection façade, verrière, éclairage, toiture...) : 352 100 €
- . Extension du réseau de vidéosurveillance : 240 000 €
- . Programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led)) : 180 000 €,
- . Préemption commerce : 150 000 €
- . Site bénédiction (MO construction salle polyvalente) : 150 000 €
- . Dhalluin (réhabilitation) : 150 000 €
- . Complexe Jean Cholle (terrain synthétique à 5) : 146 750 €
- . Installation panneaux photovoltaïques : 140 000 €
- . Matériel informatique (serveur vidéoprotection, logiciel, matériel informatique...) : 125 544 €
- . Chauffage (P3 travaux neuf) : 123 000 €
- . Complexe Jules Ferry (tribune télescopique) : 114 000 €
- . Véhicules : 111 000 €
- . Divers bâtiments (menuiserie) : 73 985 €
- . Ecoles (mobilier classes, balises PPMS) : 43 000 €
- . Agora (réhabilitation sol école de musique) : 35 330 €
- . Restaurant M. Curie et Anatole France (mobilier) : 29 500 €
- . Police municipale (matériel, radars pédagogiques...) : 17 200 €

Le solde concerne la fourniture de matériel indispensable au bon fonctionnement des services, ainsi que le maintien des crédits concernant le plan handicap et la mise en sécurité.

Le remboursement de la dette est évalué pour 2026 à environ 1 060 000 €.

Evaluation du besoin de financement annuel

La loi de programmation des finances publiques 2018–2022 prévoit que lors de la présentation des orientations budgétaires, les collectivités présentent l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL					
ANNEE	PREV2023	PREV2024	PREV2025	PREV2026	PREV2027
Emprunts nouveaux	1 288 777,00	1 292 185,00	714 494,00	1 130 780,00	1 602 125,00
Remboursement de dette	1 365 000,00	1 310 000,00	1 230 000,00	1 060 000,00	1 070 000,00
Besoin de financement	-76 223,00	-17 815,00	-515 506,00	70 780,00	532 125,00

A noter qu'il s'agit d'un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires qui peuvent être modifiées durant le cycle budgétaire.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2027

LIBELLE	PREV2024	PREV2025	PREV2026	PREV2027
Achat d'instruments de musique	10 000	10 000	10 000	10 000
Acq mat bât, fêtes, mécanique, voirie, esp verts	20 000	37 100	35 480	20 000
Acquisition véhicule	20 100	81 200	111 000	50 000
Aléas travaux divers– développement durable	80 000	80 000	80 000	80 000
Centres aérés et serv adolesc. matériel divers	3 500	3 500	3 500	3 500
Eclairage public neuf	185 000	180 000	180 000	180 000
Extension vidéo surveillance	120 000	200 000	240 000	240 000
Frais de notaires transfert terrains à titre gratuit	5 000	3 000	3 000	3 000
Logement d'urgence	1 000	1 000	1 000	1 000
Logiciels mairie	22 000	25 000	48 000	25 000
Matériel divers Police Municipale	11 500	11 500	17 200	12 200
Matériel divers bibliothèque	500	500	500	500
Matériel divers courant écoles	4 000	4 000	4 000	4 000
Mobilier classes écoles + Balises PPMS	16 000	22 000	39 000	16 000
Matériel divers protocole	800	800	800	800
Matériel et mobilier Culture	5 000	5 000	5 000	5 000
Matériel et mobilier de bureau	5 000	5 000	5 000	5 000
Matériel et mobilier de restaurants scolaires	15 000	15 000	29 500	15 000
Matériels divers sports	10 000	10 000	15 000	10 000
Mobilier urbain	3 000	5 000	5 000	5 000
Renouvellement du matériel informatique	33 000	60 600	77 544	33 000
Renouvellement photocopieur	6 000	6 000	6 000	6 000
Travaux d'accessibilité	10 000	10 000	10 000	10 000
Travaux sécurité	100 000	100 000	100 000	100 000
Matériel pépinière	7 400	2 000	3 000	2 000
Chauffage travaux neuf			123 000	123 000
Préemption	150 000	150 000	150 000	150 000
Fabrique de quartier	6 000	6 000	6 000	6 000
Ecole maternelle Marie Curie	7 200			
Ecole maternelle Anatole France	29 200			
Ecole élémentaire Paul Bert	238 000	721 000	871 070	1 625 000
Ancien économat démolition				160 000
Parc Maréchal	42 000			
Pépinière			12 000	
J Cholle	36 000		146 750	
Jules Ferry	89 500		114 000	
Léo Lagrange	170 000	360 000		
Travaux cimetière		49 400		
Salle Eden		25 300	352 100	
Agora	11 000	8 700	35 330	
Toitures diverses	3 900	7 400		
Acquisitions immobilières diverses				81 950
Menuiseries diverses		111 000	73 985	
Système canon unique	15 000	15 000	20 000	20 000
Sentier de Roubaix	50 000			
Parc J Ferrat	37 000			
Square de Gaulle	19 200			
Parking Vauban	35 000	35 000		
Fénelon		9 000		
Descartes	3 600			
Maison Dhalluin	106 600	74 100	150 000	

LIBELLE	PREV2024	PREV2025	PREV 2026	PREV 2027
Panneaux photovoltaïques			140 000	
Ferme Gauquier		25 000	7 200	
Salle polyvalente site Béguinage	50 000	50 000	150 000	400 000
Hôtel de Ville	91 400			
Logements de fonction	50 000			
Réseau Marque Page		78 120		
TOTAL DES INVESTISSEMENTS (EQUIPEMENTS)	1 934 400	2 603 220	3 380 959	3 402 950
Remboursement emprunt (capital)	1 310 000	1 230 000	1 060 000	1 070 000
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	3 244 400	3 833 220	4 440 959	4 472 950

MAQUETTE SYNTHETIQUE BUDGETAIRE 2026

RECETTES	B.P. 2025	B.P. 2026	% diffé.	DEPENSES	B.P. 2025	B.P. 2026	%diffé
* Recettes fiscales (imposition - taxes div)	10 729 039	10 767 868	0,36%	* Dépenses de fonctionnement	3 467 702	3 554 846	2,51%
				* Intérêts d'emprunt	206 000	179 000	-13,11%
* Dotations	3 849 885	3 710 689	-3,62%	* Charges de personnel	8 764 546	9 066 599	3,45%
* Recettes diverses	932 480	969 244	3,94%	* Subventions participations indemnité	2 053 007	2 069 882	0,82%
				* Charges exceptionnelles	3 300	6 300	90,91%
				* Dotations aux provisions amortissement	47 000	60 000	27,66%
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 511 404	15 447 801	-0,41%	TOTAL DEPENSES	14 541 555	14 936 627	2,72%
Reprise excédent net	1 449 983	2 251 005	55,24%				
TOTAL FONCTIONNEMENT	16 961 387	17 698 806	4,35%	TOTAL FONCTIONNEMENT	14 541 555	14 936 627	2,72%
* Taxes locales	29 000	28 000	-3,45%	Investissement	2 492 814	3 380 959	35,63%
* Travaux pour compte de tiers (10)	10 000	10 000					
* Récupération TVA	200 000	250 000	25,00%	Emprunts (capital)	1 230 000	1 060 000	-13,82%
* Cession	360 000	270 000	-25,00%	Travaux pour compte de tiers	10 000	10 000	
* Subventions et recettes diverses invest.	65 874		-100,00%				
* Emprunts	648 108	1 130 780	74,47%				
TOTAL INVESTISSEMENT	1 312 982	1 688 780	28,62%	TOTAL INVESTISSEMENT	3 732 814	4 450 959	19,24%
TOTAL	18 274 369	19 387 586	+6,09%	TOTAL GENERAL	18 274 369	19 387 586	+6,09%

GLOSSAIRE

Section de fonctionnement : partie du budget qui regroupe les dépenses et les recettes qui concernent l'exploitation courante et qui ont un caractère annuel et répétitif (par exemple : frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, produit fiscal, dotation globale de fonctionnement...). Les comptes utilisés sont de classe 6 (dépenses) ou 7 (recettes).

Section d'investissement : partie du budget qui regroupe les dépenses et les recettes qui ont pour objet d'augmenter ou diminuer le patrimoine (par exemple : matériel, véhicules, travaux, remboursement de l'annuité en capital, fonds de compensation de la T.V.A., subventions d'investissement reçues, emprunt...).

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) : total des dépenses de fonctionnement dont sont déduites diverses dépenses dites «d'ordre» (écritures comptables ne donnant pas lieu à décaissement et passées de section à section), telles que les dotations aux amortissements ou aux provisions, les travaux en régie (c'est-à-dire exécutés par le personnel municipal)....

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) : total des recettes de fonctionnement dont sont déduites diverses recettes dites «d'ordre» (écritures comptables ne donnant pas lieu à encaissement et passées de section à section) telles que : travaux en régie, différences sur réalisations d'immobilisations (compte 776), transfert de charges (compte 7918)...

Autofinancement brut (ou épargne brute) : permet de mesurer la capacité de dégager des ressources de fonctionnement (ressources propres et permanentes) pour contribuer au financement des dépenses d'investissement, la plus obligatoire de ces dépenses étant l'annuité en capital à rembourser. L'autofinancement brut - ou épargne brute - se calcule par différence entre les RRF et les DRF.

Autofinancement net (ou épargne nette): se calcule par différence entre l'autofinancement brut (voir définition précédente) et l'annuité en capital à rembourser. Il est positif quand l'autofinancement brut dégagé est supérieur à l'annuité en capital.

Annuité d'emprunt : désigne les sommes remboursées chaque année aux prêteurs au titre des emprunts. Elle comprend les intérêts (dépenses de fonctionnement) et le capital (dépenses d'investissement).

Encours de dette : montant, à une date donnée, du capital restant dû au titre de tous les emprunts restant à rembourser. En un an, il varie en fonction de l'annuité en capital à rembourser d'une part (diminution du stock) et du flux d'emprunts nouveaux mobilisés d'autre part (augmentation du stock).

Ratio de solvabilité (ou de désendettement) : se calcule en divisant le stock de dette par l'autofinancement brut. Il s'exprime en années. Il mesure le nombre d'années (théorique) qu'il faudrait pour rembourser le stock de dette si on y consacre tout l'autofinancement brut dégagé. De 1 à 8 ans (zone verte), ce ratio signifie que l'endettement est correctement calibré à la capacité d'épargne; de 8 à 15 ans (zone orange), la solvabilité est moins bonne : l'autofinancement brut est un peu insuffisant par rapport au stock de dette ; au-delà de 15 ans (zone rouge), l'endettement est trop important par rapport à la capacité d'autofinancement brut.

PPCR : Parcours professionnels des carrières et des rémunérations.

LFI : Loi de finances initiale.

PLF : Projet de Loi de finances